

**M. Trudeau:** Madame le Président, le député prétend que je montrais du doigt un autre brillant économiste. Je lui conseille d'être un peu plus modeste et d'écouter la réponse du secrétaire parlementaire.

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, il est clair, d'après les déclarations antérieures, que la Banque du Canada a toujours eu pour politique de tempérer les fluctuations extrêmes des taux d'intérêt. C'est la politique qu'elle a adoptée et qu'elle respecte encore; si elle n'avait eu pour principe dans le passé de modérer la montée des taux d'intérêt, au Canada ils auraient dépassé ou auraient continué de dépasser ceux des États-Unis, qui depuis un an ont accusé une hausse beaucoup plus marquée qu'au Canada.

● (1200)

La politique de la Banque du Canada est d'atténuer les fluctuations des taux d'intérêt afin de stabiliser le marché dans le pays, et c'est ce qu'elle continue de faire.

**M. Rae:** Madame le Président, peut-être pourrait-on dire qu'en matière d'intelligence, comme en matière de modération, tout est question de point de vue. Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense du fait que les taux d'intérêt artificiellement élevés ont incité les gens à retirer massivement leurs obligations d'épargne du Canada; ils en ont retiré pour 345 millions de dollars cette semaine.

Face à la politique du gouverneur de la Banque du Canada de gonfler les taux d'intérêt, quelle mesure va maintenant prendre le président du Conseil du Trésor étant donné que cette ruée cause à son gouvernement d'énormes problèmes au chapitre du service de la dette?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je puis vous assurer que pour l'intelligence, je cherche plutôt de ce côté-ci de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est peine perdue.

**M. Stevens:** Vous n'y trouverez rien.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnston:** De toute évidence, c'est au ministre des Finances qu'il faudrait poser cette question.

**M. Stevens:** Vous êtes ministre des Finances suppléant.

**M. Johnston:** Le ministre des Finances n'est pas ici aujourd'hui, mais le secrétaire parlementaire a fourni à sa place des réponses très exhaustives.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnston:** Un certain nombre d'entre nous, dont votre humble serviteur, madame le Président, répondent à des questions depuis deux jours dans le cadre de l'étude en comité plénier. Comme l'a fait remarquer le premier ministre, je ne me rappelle pas que l'on ait demandé que le ministre des

*Privilège—M. Cossitt*

Finances y participe, mais je suis sûr qu'il se fera un plaisir de répondre à la question du député à son retour à la Chambre, la semaine prochaine.

\* \* \*

## LA CONSOMMATION

LES BOUTEILLES DE BOISSON GAZEUSE QUI EXPLOSENT—LA SOLUTION AU PROBLÈME

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que l'interdiction des bouteilles de boisson gazeuse de 1.5 litre a causé des problèmes aux détaillants, aux embouteilleurs, aux commerçants et aux consommateurs, quelles mesures le ministre a-t-il pris pour trouver une solution à long terme à cette situation?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, j'ai l'intention de faire adopter un règlement au titre de la loi sur les produits dangereux afin de permettre la vente de bouteilles de boisson gazeuse de 1.5 litre plus sûres. Ces bouteilles devront subir les essais de résistance aux chutes et au renversement et porter également une étiquette bilingue avertissant l'utilisateur des dangers pouvant résulter d'un manque de précautions.

\* \* \*

## QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LE COMMENTAIRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville):** Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'un commentaire entendu de la bouche du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qui, tout à l'heure, a lancé un «non» retentissant, qu'il a expliqué en disant qu'une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne pouvait recevoir l'appui unanime du gouvernement, parce qu'on ne l'avait pas consulté lui.

Je considère que c'est là une violation flagrante des privilèges d'un député, que ce député siège du côté ministériel ou du côté de l'opposition. Bien sûr il représente son ministère, mais il veut faire croire à la Chambre ou à quiconque parmi nous, que nous devons passer par lui, ramper à ses pieds et lui demander le privilège de proposer une telle motion. C'est quelque chose de totalement ridicule et absurde et pourtant nous l'avons entendue à la Chambre, il y a moins d'une heure.

Je considère que l'on empiète sur mes privilèges si je dois ramper aux pieds du ministre ou du premier ministre (M. Trudeau), qu'il soit à Carp ou ailleurs, ou aux pieds d'un ministériel quelconque. J'estime que ma question de privilège est légitime parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'en prend à mon droit de simple député de proposer à tous les députés, une motion aux termes de l'article 43 pour qu'ils la considèrent en toute objectivité et sérénité.